

CONTRAT DE MAINTENANCE COPAS SYSTEMES "des avantages supplémentaires"

(Ces avantages sont inclus dans toutes les versions de contrats de maintenance COPAS SYSTEMES.)

PRIORITE SUR LES APPELS DE DEPANNAGES

Nous accordons à nos Clients sous contrat la priorité sur les appels de dépannages et ce, quelle que soit la version choisie. Dès votre appel, nous prenons en charge immédiatement votre demande et un technicien intervient dans les plus bref délais.

FORMULAIRE D'INTERVENTION

Quelle que soit la nature de l'intervention (visite, dépannage, réparation), le technicien complète un formulaire d'intervention précisant son nom, l'installation, la nature de l'intervention, les incidents et les remarques et observations éventuelles. Un exemplaire est laissé au Client faisant foi de notre intervention.

TARIF HORAIRE PREFERENTIEL

Nous accordons à nos Clients sous contrat un tarif préférentiel horaire et déplacement pour les interventions de dépannages et les réparations si elles donnent lieu à une facturation (voir Prestations de Maintenance et Conditions Générales).

REPLACEMENT D'ORGANES

Pour toutes interventions nécessitant un remplacement ou l'adjonction de pièces détachées, si elles donnent lieu à une facturation (voir Prestations de Maintenance et Conditions Générales), un devis préalable est systématiquement transmis au Client, et les travaux ne sont réalisés qu'après son accord.

SUIVI DE VOS HISTORIQUES

Sur simple demande vous pouvez bénéficier d'un récapitulatif complet de vos interventions préventives, correctives et curatives. Il y est précisé la date, la nature de l'intervention et les éventuels incidents détectés et corrigés.

REGLEMENTATION COPAS SYSTEMES

s'engage à vous informer de tout changement ou de modification dans les réglementations en vigueur. En outre nous vous transmettons, si nécessaire, une étude de mise en conformité de vos installations dans le mois qui suit la première visite.

PLANIFICATION PERSONNALISÉE

Nous pouvons, sur votre demande, intégrer des consignes d'interventions particulières à nos visites d'entretien, afin de tenir compte de vos conditions d'utilisation de vos installations : jours de fermeture du Client en semaine, horaires privilégiés de visites, mois particuliers pour la réalisation des visites, consignes particulières pour faciliter l'accès.

SOUPLESSE ET MODULARITÉ

Vous pouvez quand vous le souhaitez modifier les prestations, intégrer une option ou un service complémentaire, sur simple demande. Votre organisation évolue, vos besoins aussi, nous nous engageons.

CONSEILLER TECHNIQUE

Dans chaque agence COPAS SYSTEMES un conseiller technique est à votre disposition pour tous renseignements, études, ou conseils que vous souhaiteriez dans l'utilisation ou la modernisation de vos installations.